

Commentaires du diaporama « CAUE 59 - Du genius loci ... au projet partagé HABITER LE PAYSAGE À EPPE-SAUVAGE (59) »

Planche 1 / Du genius loci ... au projet partagé | HABITER LE PAYSAGE À EPPE-SAUVAGE (59)

Ce diaporama présente **les différentes étapes d'accompagnement d'une commune rurale**, depuis la **connaissance** fine de son territoire jusqu'à l'**implication de la population** dans le projet urbain. Cette approche montre comment la **sensibilisation** des élus comme des habitants, la prise en compte des **particularités d'un territoire**, ... permettent de développer **un projet urbain singulier et inventif**.

La **commune d'Eppe-Sauvage** est **située** au sud du département du Nord, au piedmont du massif ardennais et en limite frontalière avec la Belgique.

Elle bénéficie d'un **paysage** exceptionnel, riche de sa **biodiversité** et propice au tourisme. Une station **touristique** y a été développée par le département sur le plan d'eau du Val Joly.

Planche 2 / COMPRENDRE / Capitaliser les connaissances | Un guide technique du patrimoine bâti (2000) | Méthode et partenariat

Autour des années 2000, **une démarche conjointe** a été engagée entre le PNR Avesnois, la DRAC et le CAUE du Nord afin de mieux **connaître le patrimoine rural** du PNR. Une **méthode partenariale** a été mise en place : travail par **entité** paysagère, **3 niveaux d'analyse** (Paysage, urbain et architectural).

Un **guide technique** du patrimoine bâti est édité pour chaque entité. Il est diffusé aux communes et aux bureaux d'études.

Eppe-Sauvage a été l'une des **première commune inventoriée**.

Planche 3 / COMPRENDRE ENSEMBLE / Transférer la méthode et les connaissances | Un projet européen | Trans-Formation du patrimoine (2010/2014)

De 2010 à 2014, le CAUE a participé à **un projet européen** visant à partager la **connaissance**, les expériences et les **pratiques** de manière **transfrontalière**.

La **méthode** mise en place avec le PNR et la DRAC a permis de réaliser **un diagnostic transfrontalier** en lien avec le service de l'inventaire du patrimoine wallon (ainsi que le service du patrimoine de la Région Nord-Pas de Calais).

Un outil cartographique transfrontalier a permis de capitaliser le travail. Cet outil est utilisé dans d'autres territoires de Parc et est disponible sur notre plate-forme collaborative pour tout territoire souhaitant s'engager dans une telle démarche.

Dans le cadre d'une **journée de sensibilisation** des élus et des techniciens (belges et français) intitulée « **Le bâti dans le paysage** », Eppe-Sauvage a été l'une des communes support d'une analyse de paysage et de ses enjeux.

Planche 4 / AGIR / Innover en milieu rural | Une démarche de projet expérimentale | VUQ (2009/2010) Vers un Urbanisme de Qualité en milieu rural et périurbain

Les 3 PNR de la région Nord-Pas de Calais ont proposé **une démarche « Vers un urbanisme de qualité »** à laquelle le CAUE a été associé pour trouver **des alternatives à l'habitat pavillonnaire en milieu rural**. Eppe-Sauvage a été retenue pour participer à l'expérience.

Plutôt que de définir de nouvelles surfaces urbanisables, le bureau d'étude BNR a proposé dans cette démarche de privilégier la **réappropriation du patrimoine existant** en conjuguant sa réhabilitation avec la création de logements nouveaux en proximité.

En donnant la possibilité de créer des **« grains rurbains »**, l'ambition est à la fois de créer des systèmes de **solidarité** et de **mutualisation** et à la fois d'offrir la chance de **partager les vues** sur le paysage au plus grand nombre.

Habiter à Eppe-Sauvage, c'est partager le paysage !

Planche 5 / AGIR / Adapter la règle au projet | Un Plan local d'urbanisme (2015/2017) | Un urbanisme de projet

La commune a ensuite souhaité **traduire réglementairement ce projet urbain** en s'engageant dans la rédaction de son **PLU**.

Le bureau d'études Ad'AUC s'est appuyé sur les **critères** développés dans le projet pour déterminer les « grains » à retenir : la **vue** sur le paysage, la **capacité** du bâti existant et de la parcelle, la situation au regard des **zones de protection** (MH, PPRI, Natura 2000, ...), les **temps** de parcours à partir du centre bourg , ...

Ces grains se sont traduits en **STECAL** (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) Pour chaque secteur, une **OAP** (Orientation d'aménagement et de programmation) détermine les **modes d'implantations** et les gabarits du bâti afin de favoriser les vues sur le paysage tout en maîtrisant son impact, la mutualisation d'usages et d'espaces, ...

Planche 6 / TRANSMETTRE / Croiser les points de vue | Exposition sur site 40 ans / 40 lieux (2017) | Partager le paysage et ses enjeux d'évolution

La **démarche 40 ans / 40 lieux**, initiée par l'union régionale des CAUE des Hauts de France offre l'opportunité de prolonger ce travail en implantant sur site 2 panneaux afin de **provoquer des échanges et des interactions entre les publics** (élus et habitants).

Le premier panneau permet de **découvrir le paysage** et les éléments majeurs qui le compose.

Le second panneau permet de **comprendre les enjeux** et les perspectives de préservation et d'évolution.

Planche 7 / TRANSMETTRE / Partager le projet communal | Un portail, un carnet de ville et une élu[conversation] (2016/2017) | Des outils participatifs et évolutifs

Le **CAUE accompagne les collectivités** en proposant aux publics (élus, habitants ...) **des temps** d'atelier, de formation, d'échange, ... qui permettent de **comprendre son environnement, identifier les enjeux** et structurer son projet communal,

Pour partager leur projet, Il met à disposition des communes dont Eppe-Sauvage des **outils de mutualisation, d'échange, de communication**, ... afin de **faciliter la participation de tous** et diffuser le plus largement possible : un **portail communal**, un **carnet de ville**, et parfois une **Elu[conversation]**, ...